



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Vosges

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

**Bilan 2024 des subventions de l'État
dans le champ du sport, dans les Vosges**

**L'État en
charge des
sports
dans les
VOSGES**



Compétences du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Vosges (SDJES 88)

Selon le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre, voici les missions du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

I. - Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire.

A ce titre, il assure le secrétariat de la commission départementale de la jeunesse, des sports et de la vie associative et met en œuvre dans le département les politiques relatives :

- Au service civique, à la réserve civique et au service national universel. Il apporte son concours au délégué territorial de l'Agence du service civique et au préfet de département, pour la mise en œuvre des missions de ce groupement d'intérêt public ;
- A la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport. Il apporte son concours, le cas échéant, au délégué territorial de l'Agence nationale du sport ;
- A la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis ;
- A l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;
- Au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie ; à ce titre, il assure le secrétariat du collège départemental consultatif mentionné à l'article 7 du décret du 8 juin 2018 susvisé.

II. - Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports concourt par ailleurs:

- A la prévention du dopage ;
- A la programmation des équipements sportifs ;
- A l'insertion professionnelle des jeunes ;
- A la formation, à la certification et à l'observation des métiers dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- Au soutien à l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Chiffres clés du sport 2023/2024 dans les Vosges

2 sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024



999
clubs
affiliés à une
fédération



83
fédérations
représentées



40.2 %
de licences féminines
(2ème taux du
Grand Est)



2 328
licences de la
FF handball
(+25% par rapport à
2022/23)



2
licences de la
FF d'Hélicoptère



1250
éducateurs sportifs
déclarés



73
volontaires
en service civique
dans un club



71
sportifs de
haut niveau



1
maison
sport santé



35
territoires
Terre de jeux



10
centres de préparation
des Jeux



40
établissements
labellisés
"Génération 2024"



2538
EAPS
(établissements d'activités
physique et sportive)



2711
équipements sportifs
(MAJ du recensement en 2024)



82 548
licencié(e)s
(+7% par rapport à 2022/23)



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Vosges



Chiffres clés 2024 des subventions de l'État dans le sport, dans les Vosges*

*pour des dispositifs pilotés territorialement par le mouvement sportif, la DRAJES Grand Est et le SDJES des Vosges



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

207 000€
pour le financement
d'actions dans le cadre
de la campagne FDVA



12 000€
pour le financement
d'actions dans le cadre
de la campagne
IMPACT 2024



24 500€
pour le financement
d'actions en lien avec
l'éthique sportive



13 500€
pour la Grande Cause
Nationale 2024
dans le cadre de l'aide
à l'emploi



33 500€
pour le financement
d'actions dans le cadre
de l'accueil territorial
des JOP de Paris 2024

Préparation des nageurs
et développement
de la baignade aquatique

16 800€
pour la prévention des
noyades



319 000€
d'indemnités pour les
volontaires en service
civique "sports"



25 000€
pour le "savoir rouler à
vélo"



3 200€
pour les 2 heures de
sport en plus au collège



352 000€
en direction des
associations sportives
via la campagne ANS
PSF
(projets sportifs fédéraux)



625 000€
pour les équipements
sportifs



34 600€
dans le cadre de l'aide
à la formation dans le
champ du sport et de
l'animation



340 000€
pour favoriser le sport
en direction des plus
jeunes
(2022-23)



535

structures concernées

Source : bases de données des applications du
ministère des sports, des Jeux Olympiques et
Paralympiques et de l'agence nationale du sport.

Total = 2 252 105 €

Descriptif des dispositifs :

LE SERVICE CIVIQUE

Pour les jeunes de 16 à 25 ans, jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, le Service Civique, c'est la possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante en choisissant parmi de nombreuses missions, dans des domaines très divers : solidarité, aide aux personnes en difficulté, environnement, éducation pour tous, culture et loisirs, animation, sports, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence en cas de crise, santé, citoyenneté, lutte contre le racisme.

PREVENTION DES NOYADES ET DEVELOPPEMENT DE L'AISSANCE AQUATIQUE

L'Agence nationale du sport (ANS) accompagne les actions menées en matière d'apprentissage de l'aisance aquatique (4 à 6 ans) et d'apprentissage de la natation (6 à 12 ans). Il est ensuite possible de valider les compétences de l'enfant au travers d'un nouveau test unique (temps scolaire et hors temps scolaire) permettant la délivrance de l'attestation du savoir nager en sécurité (ASNS).

Pour en savoir plus :

<https://www.sports.gouv.fr/prevention-des-noyades-607>

<https://www.agencedusport.fr/aisance-aquatique>

SAVOIR ROULER À VÉLO

L'ANS aide les associations sportives affiliées et agréées « sport » qui participent à l'opération «Savoir Rouler à Vélo» (SRAV). Ce dispositif contribue à la généralisation de l'apprentissage du vélo en autonomie pour l'ensemble des enfants de 6 à 12 ans avant l'entrée au collège.

Pour en savoir plus :

<https://www.sports.gouv.fr/savoir-rouler-velo-609>

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'ANS soutient la construction et la rénovation d'équipements sportifs structurants, l'acquisition de matériel lourd, ainsi que le développement d'équipements sportifs de proximité. Plusieurs appels à projets avec des critères d'éligibilité et de financement spécifique sont publiés chaque année.

Pour en savoir plus :

<https://www.agencedusport.fr/presentation-equipements-sportifs>

AIDE A L'EMPLOI

Les emplois ANS sont destinés à faciliter l'embauche de personnels qualifiés disposant de compétences techniques ou pédagogiques leur permettant de conduire, directement ou indirectement, une mission de développement de la pratique sportive.

Ces embauches doivent être effectuées par des employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi.

Egalement, une enveloppe spécifique 1jeune1solution favorise l'embauche de jeunes de moins de 26 ans.

Pour en savoir plus :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/emploi-122972>

PASS'SPORT

Le Pass'Sport est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Le Pass'Sport est une mesure pouvoir d'achat destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

Pour en savoir plus :

<https://pass.sports.gouv.fr/>

ÉTHIQUE SPORTIVE

Le sport contribue à porter les valeurs qui doivent fonder notre société : respect, altérité, laïcité, équité et peut permettre de lutter contre les inégalités sociales ; l'exclusion d'une partie de la population, l'idéologie de la haine, l'absence de reconnaissance. Le sport peut participer à l'éducation des enfants et porter les valeurs d'équité, d'égalité et de fraternité qui permettent de construire les citoyens de demain. Provoquer une prise de conscience, faire évoluer les mentalités et les comportements qui peuvent s'installer parfois dès le plus jeune âge, tel est l'objectif général de la politique ministérielle du Ministère des sports à travers un appel à projets annuel.

Pour en savoir plus :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/lancement-du-dispositif-lutte-contre-les-violences-notamment-sexuelles-dans-le-sport-123792>

IMPACT 2024

Impact 2024 a l'ambition de soutenir et de renforcer le rôle social du sport à travers différents appels à projets, pour soutenir les projets d'intérêt général qui utilisent l'activité physique et sportive comme outil d'impact social.

Pour en savoir plus :

<https://aap-impact.paris2024.org/fr/>

FDVA

L'État met en œuvre une politique destinée à soutenir le fonctionnement des associations de tous les secteurs et à accompagner leurs projets innovants ayant un impact notable pour le territoire et contribuant à la consolidation du secteur associatif. Ce volet du FDVA est destiné au financement

global de l'activité d'une association ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elle a créée dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

Pour en savoir plus :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/lancement-de-la-campagne-fdva-2023-en-region-grand-est-124519>

SESAME

Le dispositif SESAME a pour objectif d'accompagner des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur, et vers leur insertion. Il offre un parcours individualisé : information, positionnement, pré-qualification, formation, suivi par un référent. Un accompagnement personnalisé et/ou une aide financière peuvent être mis en place.

Pour en savoir plus :

<https://www.sports.gouv.fr/sesame-486>

PROJETS SPORTIFS FEDERAUX

La mise en place des projets sportifs fédéraux (PSF) est un des enjeux majeurs de l'Agence nationale du Sport en matière de développement des pratiques. Ils consistent à mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner au plan territorial leur stratégie fédérale, avec l'ambition affichée et partagée d'accroître le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

Pour en savoir plus :

<https://www.agencedusport.fr/les-projets-sportifs-federaux-psf>

ACCUEIL TERRITORIAL DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 a vocation à fédérer l'ensemble des citoyens. L'action des pouvoirs publics, dans ce cadre, vise à faire vivre l'ensemble du territoire national au rythme de cet événement d'ampleur, pour que chacun puisse participer à des moments de fête populaire, puisse découvrir ou redécouvrir des pratiques sportives mises en valeur à cette occasion, puisse découvrir ou redécouvrir le patrimoine olympique et sportif de proximité, puisse contribuer à faire de cette édition des JOP une réussite et en retirer le plus de bénéfices.

De plus, l'ambition des Jeux de Paris 2024 est de s'inscrire de façon inédite dans une démarche durable, responsable et de sobriété énergétique. Aussi, ils offrent une occasion exceptionnelle de placer les enjeux et soucis écologiques au cœur de la pratique sportive actuelle des Français et permettent à chacun de pouvoir s'approprier la transition écologique par le sport.

Les bénéfices de l'activité physique et sportive pour la santé, pour « faire société » et pour favoriser le bien-être des plus jeunes, leur engagement dans la vie citoyenne d'une part et dans leur scolarité d'autre part, étant reconnus, la mobilisation de l'ensemble de la population dans le cadre de cet événement, dès cet été, est une opportunité et un levier exceptionnel.

Pour en savoir plus :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/appele-a-projets-accueil-territorial-des-jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024-125054>

2 HEURES DE SPORT EN PLUS AU COLLEGE

Le dispositif « 2h de sport en plus au collège » offre de nouvelles opportunités d'activités physiques, ludo-sportives, à des collégiennes et des collégiens éloignés d'une pratique régulière. Déployées dans le cadre de l'accueil élargi 8h-18h, elles se déroulent tout au long de l'année scolaire en temps périscolaire, sur des créneaux identifiés par les collèges.

Pour en savoir plus :

<https://www.sports.gouv.fr/2-heures-de-sport-en-plus-au-college-1988>

LA GRANDE CAUSE NATIONALE 2024 (GCN 2024)

La GCN 2024 est appréhendée comme vecteur d'une transformation sociétale qui puisse « réconcilier le corps et l'esprit ». En modifiant la place du sport dans la société, en situant la pratique d'une APS comme levier d'intégration, de cohésion sociale, de valorisation et promotion du patrimoine sportif national, elle est un héritage immatériel des jeux.

Pour en savoir plus :

<https://www.ac-nancy-metz.fr/appele-a-projets-grande-cause-nationale-125331>